

Sécurité de la vieillesse—Loi

● (1220)

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (N° 2)**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 30 novembre, de la motion de M^{me} Bégin: Que le bill C-131, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse (n° 2), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, nous sommes saisis aujourd'hui du bill C-131 qui a pour objet de réduire les pensions de vieillesse en permettant de ne les indexer que de 6 p. 100 cette année et de 5 p. 100 l'année prochaine; cette indexation ne correspond guère au taux d'inflation qui est aujourd'hui bien supérieur à 10 p. 100. Même le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) s'est dite d'accord sur ce point en faisant la déclaration suivante à la Conférence nationale sur les pensions:

Les pensions qui ne sont pas protégées contre l'inflation ont naturellement tendance à diminuer au fil des années. Les gens qui croyaient s'être assurés des revenus pour le reste de leur vie constatent que leurs problèmes financiers s'aggravent à mesure qu'ils vieillissent.

Avec le taux d'inflation actuel, je trouve révoltant que le gouvernement puisse même songer à réduire les revenus déjà limités des personnes âgées et aggraver davantage leurs difficultés financières.

Il me semble qu'on n'accorde pas à nos vieillards les égards qui leur sont dus. Étant donné que le Canada en 1981 comptait 2,360,976 personnes âgées et que leur nombre s'accroît au rythme de 3 p. 100 par année, il s'impose de prendre immédiatement des mesures pour permettre aux personnes âgées de se faire entendre. Il importe qu'elles puissent facilement nous faire connaître leurs réflexions et leurs préoccupations, et de nous faire profiter également de leur expérience et de leur bon jugement collectifs, ce qui nous permettrait peut-être de remédier plus efficacement à leurs problèmes.

C'est pourquoi je propose que l'on forme un Parlement du Troisième âge, analogue au Parlement de la Jeunesse canadienne qui a beaucoup de succès, et fondé sur le même principe que l'organisme établi en Floride sous le nom de Silver-Haired Legislature. M. H. W. Brown, de Winnipeg, a écrit un certain nombre d'articles sur ce sujet dans le «*Senior Journal*» du Manitoba.

Cet organisme, qui a vu le jour en Floride, il y a quelques années, commence à avoir des émules dans au moins dix autres États. C'est en identifiant les aspects qui passaient pour importants, voire nécessaires, au bien-être général et ultime des adultes plus âgés qu'on a réussi à convaincre divers groupes qu'il fallait mettre sur pied un organisme comme celui-là. Les campagnes de publicité et d'information de la population, par le truchement des grands moyens de diffusion, ont fait comprendre l'utilité d'un groupe de pression comme celui-là. Financé en application du Older Americans Act, l'organisme a été mis sur pied et coordonné par le Department of Health and Rehabilitative Services, Office of Aging and Adult Services,

avec l'aval à la fois de la League of Women Voters et de la Florida State University. La charge d'en diriger et d'en surveiller les activités d'ensemble est confiée au State Office of Aging and Adult Services. Le personnel chargé des divers programmes, aussi bien au niveau local que régional, est persuadé de l'utilité de l'organisme et est capable de remplir les tâches nécessaires à l'élection de représentants.

Les objectifs suivants reflètent la volonté de donner effet à la Silver-Haired Legislature:

- Fournir aux personnes âgées une occasion de se mettre au courant en participant aux activités législatives.
- Favoriser la participation et la collaboration des professionnels retraités qui n'ont peut-être jamais ou guère entendu parler des programmes destinés aux personnes âgées.
- Sensibiliser les personnes âgées aux besoins et aux questions qui les concernent elles et leurs semblables, et les mettre au courant de mesures prises en leur faveur.
- Persuader les organismes communautaires de s'intéresser aux vieillards, et
- Inciter davantage de citoyens à jouer un rôle dans les prises de décision, de manière à pourvoir aux besoins ressentis par la population âgée.

Tôt ou tard, nous aurons tous les cheveux blancs. Pas tous; car je vois autour de moi des députés qui n'en sont pas encore à cette étape.

Mlle MacDonald: Vous avez manqué le député de Victoria (M. McKinnon).

M. McKenzie: Oui, et d'autres n'ont pas de cheveux du tout.

M. McKinnon: Pourquoi m'a-t-on oublié?

M. McKenzie: Étant donné que le nombre de personnes du troisième âge s'accroît sans cesse, ce ne sont sûrement pas les intéressés qui vont manquer. Par exemple, la Fédération nationale des retraités et des personnes âgées comprend plus de 400,000 membres. Dans ma propre circonscription, on retrouve le St. Andrews Over 60 Group, le 1600 Recreation Club, la Boulton Bay Seniors Association, The Sturgeon Creekers Over 60 Club, le Hamilton House Recreation Club, la Hendon Avenue Residents Tenants Society ainsi que la Carefree Curling and Recreation Association. Ce ne sont là que quelques associations qui pourraient participer activement aux activités de ce mini-Parlement.

Je pense notamment aux cheminots retraités. Aucun autre groupe n'a été traité avec tant de mesquinerie par les différents gouvernements libéraux; on les a fait attendre pendant des années. Ce groupe pourrait bien faire partie de ce Parlement et en profiter pour expliquer comment ils ont été traités, comment leurs pensions n'ont été augmentées que parcimonieusement.

Chaque association de personnes âgées pourrait élire un représentant et les groupes de représentants se réuniraient au besoin. Ils pourraient examiner les obstacles rencontrés par les personnes âgées, les différentes solutions à leurs problèmes et ensuite faire des propositions au gouvernement fédéral. Non seulement ce Parlement aurait le pouvoir de présenter des recommandations mais pourrait sûrement influencer l'opinion publique tout en offrant aux gouvernants l'occasion de se familiariser avec leurs préoccupations, leurs problèmes et leurs besoins qui de nos jours, sont le moindre des soucis de nos dirigeants.